

## COMPTE RENDU SIMPLIFIE de la REUNION DU 08/10/2021

### Budget général de la Commune – Décision modificative N° 2

Compte tenu de l'achat de la propriété du N° 4 Impasse de la Fuye, non prévue lors de l'adoption du budget de la commune, il y a lieu d'apporter une modification à celui-ci dans le section d'investissement. La dépense tous frais inclus est de 162804,27 € .

La DM N° 2 va porter sur 130000 € à inscrire en dépenses et recettes . La différence de 32804,27 € sera prélevée sur des fonds non utilisés.

Avec cette modification, le budget de la commune en section d'investissement s'équilibre à : 591480,06€.

Le Conseil Municipal valide cette modification.

### Création d'un emploi non permanent

Les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents. Compte tenu de la démission de l'agent titulaire occupant le poste de cantinière, il convient de créer un emploi non permanent d'agent technique à temps non complet à raison de 24 h. par semaine.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de créer cet emploi à compter de 23 Août 2021 pour une période de 12 mois soit jusqu'au 23 Août 2022 inclus.

Le Conseil Municipal après délibération valide la proposition de Monsieur le Maire.

### Création d'un stationnement taxi sur la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour être en conformité avec le code général des collectivités locales, le code des transports et le code de la route, la commune doit créer une autorisation de stationnement de taxi sur son territoire . Cette place doit être matérialisée par un marquage au sol et l'implantation d'un panneau réglementaire.

Le Conseil Municipal approuve cette disposition et décide que ce stationnement sera place de la cantine.

### Achat de téléphones portables

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir 2 téléphones portables : Un pour les permanences d'adjoint et un autre pour le Maire.

Il présente les devis suivants : Sté VISTANDCOM d'un montant de 327 € HT soit 392,40 € TTC pour un téléphone Nokia 216 et un Samsung Galaxy Xcover 4 .

Sté CORIOLIS TELECOM d'un montant de 267 € HT soit 320,40 € TTC pour un téléphone Crosscall Spider X5 et un Athési AP5701 .

Après délibération, le Conseil Municipal choisi le devis de la Sté VISTANDCOM . La dépense d'un montant de 392,40 € TTC sera inscrite en section d'investissement. Les abonnements seront payés en section de fonctionnement.

### Achat de signalétique

Dans le but de signaler les écluses de la Rue de la Mairie et de la Rue de Mareil, ainsi que les aménagements prévus Rue de Pringé, il faut implanter des panneaux de signalisation. D'autre part le miroir situé face à l'impasse de la poste est hors d'usage. Il doit donc être remplacé.

La Sté Colas propose un devis de 5210 € HT soit 6252 € TTC pour les panneaux et la Sté Lacroix un devis de 829,33 € HT soit 995,20 € TTC pour un miroir antibuée et antigivre.

Le Conseil Municipale valide ces deux devis.

### **Travaux sur la traversée de la Route de la Poterie**

**A la suite des travaux du réseaux d' assainissement à la Poterie, le pont qui traverse l' entrée de la route s' affaisse. Il faut donc changer les buses sur toute la longueur , poser une tête de pont pour la sécurité et faire une finition en enrobé.**

**Monsieur le Maire présente les devis suivants :**

**Entreprise Trudelle pour un montant de 3012,22 € HT soit 3614,66 € TTC**

**Entreprise Sogéa ( entreprise qui a fait les travaux d' assainissement ) pour un montant de 6470 € HT soit 7764,66 € TTC**

**Après délibération le Conseil Municipal accepte le devis de l' entreprise Trudelle d' un montant de 3012,22 € HT soit 3614, 66 € TTC**